

NOMINATION DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DE FORMATION CONTINUE (SFC)

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** *le code de l'éducation, notamment ses articles L123-3, L123-4, L714-1, L714-2, D714-55 à D714-72,*
- Vu** *les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,*
- Vu** *les statuts du Service de formation continue (SFC) de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 30 avril 2019,*
- Vu** *le vote émis par les membres du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc, en sa séance du 15 décembre 2020, portant élection de monsieur Philippe GALEZ à la présidence de l'université,*
- Vu** *l'avis du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc, en sa séance du 19 octobre 2021, portant désignation de madame Stéphanie GEROSA à la direction du SFC,*

ARRÊTE

Article 1 : Madame Stéphanie GEROSA, ingénieur d'études à l'université Savoie Mont Blanc, est nommée, à compter du 8 février 2022 et pour une durée de quatre ans, directrice du SFC de l'université Savoie Mont Blanc.

Article 2 : Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente à la présidence de l'université Savoie Mont Blanc.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le

Philippe GALEZ